



DELIBERATION
N° CM 23/031/2023

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 28 mars 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 22 mars, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas PIOT

• Demande de subvention dans le cadre du soutien départemental aux projets culturels des communes (PCC) – Dépôt du dossier

Monsieur Pierre PAREUX, Conseiller Municipal, expose :

Le 21 novembre 2022, la délibération cadre « Le Département, acteur du rayonnement culturel de son territoire – nouvelles orientations de la politique culturelle départementale » a été adoptée par l'Assemblée départementale.

Dans le prolongement des actions initiées par la politique culturelle depuis 2016, le Département définit dix priorités d'action en matière culturelle :

1. Le renouvellement de la dynamique coopérative avec les communes et intercommunalités ainsi qu'avec les opérateurs
2. Le développement de la lecture publique et de son réseau essonnien
3. La découverte et la participation à la vie culturelle et artistique par tous et dès le plus jeune âge
4. L'adéquation de l'offre de pratiques amateurs aux besoins du territoire
5. La valorisation du patrimoine essonnien
6. L'équilibre territorial, en particulier en zone rurale
7. La valorisation de l'identité de l'Essonne en matière scientifique
8. Le déploiement d'actions contribuant à l'éducation à la citoyenneté

9. L'intensification du rayonnement du Domaine départemental que pôle d'attractivité du territoire
10. La valorisation des atouts culturels départementaux

Ces priorités d'action en matière culturelle sont déclinées dans un corpus de plans thématiques qui doit irriguer la dynamique coopérative avec les communes ainsi qu'avec les opérateurs. Ils contribueront également à la lisibilité de l'action départementale en matière culturelle.

1. Le Plan « La culture en proximité pour les Essonniens », contribue à ce que chaque habitant ait accès à une offre culturelle à proximité de ses lieux de vie par :
 - Le développement de la lecture publique et de son réseau essonnien
 - Le soutien à la création et à la diffusion artistique
2. Le Plan « Valorisation du patrimoine culturel essonnien », favorise la connaissance du patrimoine et son appropriation par les Essonniens, et en fait un axe d'attractivité territoriale par :
 - La valorisation du patrimoine essonnien
 - La valorisation de l'identité de l'Essonne en matière scientifique
3. Le Plan « Des ressources culturelles pour et par tous », encourage l'accès, la participation et la contribution de tous les publics aux propositions culturelles du territoire par :
 - La découverte de l'art et de la culture par tous
 - Le Schéma départemental des Enseignement artistiques
 - Le déploiement d'actions contribuant à l'éducation à la citoyenneté (éducation artistique et culturelle et éducation à l'image)

Dans ce cadre, un dossier de demande de subvention doit être déposé auprès du Département et concerne les projets menés sur l'année 2023.

Monsieur PAREUX propose d'inscrire les projets et demande de subventions comme suit :

Titre du projet	Objectif stratégique	Dépenses	Subvention demandée (30%)
1- L'enseignement artistique et l'action culturelle à école	- Apprentissage et pratique artistique sur un temps donné (ateliers) avec bilan intermédiaire et contacts fréquents avec nos partenaires - Restitution du travail lors d'une représentation en fin d'année scolaire - Bilan des acquis avec nos partenaires	24 091.31 €	7 227.40 €
2- À la médiathèque	Promouvoir la lecture, les arts et les savoirs en proposant une offre culturelle diversifiée en direction de tous les publics.	3 554 €	1 066.20 €
3- En résidence	Proposer aux compagnies, aux artistes un lieu de travail et un accompagnement.	2 654 €	796.20 €
Total		30 299.31 €	9 089.80 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le dispositif d'aide au développement culturel mis en place par le Département de l'Essonne,

Considérant les actions et les opérations des programmes de développement culturel de l'année 2023,

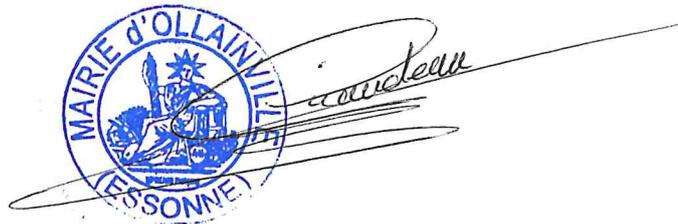
Entendu l'exposé de Monsieur Pierre PAREUX, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Prend acte** de la politique culturelle de la commune d'Ollainville.
- **Décide** d'inscrire les projets et demande de subventions ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette demande de financement.

Le 30 mars 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Ollainville (59150). The stamp contains the text 'MAIRIE D'OLLAINVILLE' at the top and '59150' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a sun, a castle tower, and a plow. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, appearing to read 'Jean-Michel Girardeau'.